Mis en ligne le 12 octobre 2022,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20221010-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2022

Publication le : 10-10-2022

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 6 octobre 2022

Nombre de membres au Conseil Municipal : 26

qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 30 septembre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Roberto PASERO, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Messieurs Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Florian GRENIER, Laëtitia SERPAGGI, Sébastien GINESTET, Cédric AUGIER, Jean-François RIMET-MEILLE et Didier DEMCZUK donnant pouvoir à Gérald CANTOURNET.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Frank PRESUMEY.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-3.2-161

Vente de gré à gré selon l'avis des Domaines de la parcelle AK 623 de 2 796 m² au lieu-dit la Révolaz

Madame la Première adjointe expose :

A l'occasion de son agrandissement et afin de relocaliser sa production en France, la société EUR-OHM (SCI Delem) souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Commune pour réaliser des emplacements de stationnement nécessaires à l'extension de son activité.

La société EUR-OHM, créée en 2003 au Pin, s'est implantée en 2014 dans la Zone d'Activités du Peuras pour construire une usine de 1 800 m².

En 2018, elle s'est à nouveau développée en achetant la seconde partie du terrain pour construire un atelier dépôt d'environ 2 500 m².

Aujourd'hui, elle souhaite réaliser un troisième agrandissement pour une extension de son usine de production d'environ 2 000 m² sur une partie dédiée au stationnement de ses salariés.

La parcelle cadastrée AK 623 d'une superficie de 2 796 m² est située lieu-dit la Révolaz, chemin du Peilladoux.

La Commune souhaite vendre cette parcelle d'une contenance de 2 796 m² à la société EUR-OHM.

La Commune a sollicité l'avis des domaines sur la valeur vénale de ce tènement en mars dernier. L'estimation faite par les Domaines est de 97 860 € soit 35 € le m² (Cf. avis n° 2022-3851-10274).

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20221010-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 10-10-2022

Publication le : 10-10-2022

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de gré à gré au profit de la société EUR-OHM de la parcelle AK 623 d'une contenance de 2 796 m² pour le montant estimé par les Domaines, soit la somme de 97 860 €,
- **Dit** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 7 octobre 2022
Le Maire

